

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

81.051

Objet

Primes de technicité  
et de rendement 1980

DATE DE CONVOCATION

27 Mars 1981

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 1981

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 16

Nombre de votants 23

Pour

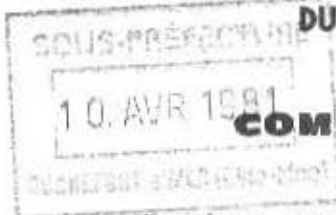
CONTRE

ABSTENTIONS

sièges n.  
absentés

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le trois avril à 21 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, M. FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD, BOUTET, BUJARD, PAPEAU, POUGET, TETARD, MAURELLET, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, PELLETIER, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFEIL par M. PELLETIER  
BOISARD par M. MAURELLET  
COLLE par M. LIS  
BOUCHET par M. BOUTET  
POUMAILLOUX par M. FABER  
CABAL par M. BOULAN  
GUICHAOUA par M. PAPEAU

Excusé : M. NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 23 Janvier 1981, le Conseil Municipal a décidé de mandater les primes de technicité et de rendement suivantes, aux personnels des Services Techniques pour l'année 1980 (Budget Ville de ROYAN)

- M. PERAUDEAU, Directeur des Services Techniques.....	15.371.82 F
- M. BEASSE, Adjoint Technique Chef .....	11.711.68 F
- M. MOINE, Adjoint Technique Chef .....	15.267.67 F
- M. MARECHAL, Adjoint Technique Chef .....	15.862.62 F
- M. LAGUIBAUT, Adjoint Technique Chef .....	15.877.00 F
- M. COYNAULT, Adjoint Technique .....	14.277.30 F
- M. POISBLAUD, Dessinateur .....	8.528.41 F

TOTAL..... 96.986.50 F.

Les Services techniques ont été en mesure de justifier au titre de l'exercice budgétaire 1980, d'un montant de travaux réalisés sans le concours d'architectes ou d'Ingénieurs privés, arrêté à la somme de : 7.216.408,61 F sur le budget de la Ville de ROYAN (cf : tableau récapitulatif annexé à la DCM du 23.01.81).

La prime globale ressortirait en conséquence à :

$7.216.408,61 \times 1,42 = 102.473,00 \text{ F.}$

100

Dans ce décompte de primes de technicité, il y a lieu d'ajouter M. FERNANDEZ qui a été Ingénieur Subdivisionnaire, pendant la période du 1er janvier au 28 Février 1980.

- . Le nombre de mois pris en compte était de : 2 mois
- . Le montant des primes de technicité et de rendement (30% du montant budgétaire moyen) égal à ..... 3.645.98 F
- . La prime spéciale perçue en 1980 à déduire ..... 584.68 F
- . Montant maximum de la prime de technicité et de rendement pouvant être perçu au titre de l'année 1980 ..... 3.061.30 F

Le montant global des primes de technicité et de rendement pour 1980 est donc porté à :

96.896,50 F + 3.061.30 F = 99.957.80 F. pour une prime global de 102.473 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu sa délibération en date du 23 Janvier 1981
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 Mars 1981,

#### DECIDE :

- de compléter sa délibération du 23 Janvier 1981 comme suit :
  - de mandater la prime de technicité et de rendement suivante à M. FERNANDEZ Christian, Ingénieur Subdivisionnaire, durant la période du 1er janvier 1980 au 28 février 1980, soit : 3.061,30 F. (TROIS MILLE SOIXANTE ET UN FRANCS TRENTE CENTIMES).
  - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits du Budget Primitif 1981, au Chapitre 931 article 610.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
Adjoint Délégué,



SOUS-PREFECTURE DE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE

23. AVR. 1981

Délibération Exécutoire  
Art. L121 31 du C. des Cmes